

## Rapport général de la CMF siégeant comme instance du Sommet

La 11<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie siégeant comme organe de suivi du Sommet s'est tenue au siège de l'Agence à Paris, le 10 février 1998, sous la présidence de S.E. M. Nguyen Manh Cam, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères de la République socialiste du Vietnam.

### **1. APPROBATION DES PROJETS D'ORDRE DU JOUR ET D'ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX**

Les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux sont adoptés avec les ajustements proposés par le président.

### **2. COMMUNICATIONS**

#### **2.1. Pays observateurs**

##### *Albanie*

Pour le délégué de l'Albanie, l'intégration de son pays à la Francophonie en qualité de membre observateur constitue incontestablement un événement de haute portée historique. Elle est l'expression de la volonté des dirigeants actuels de mettre sur pied une société plus démocratique, pluraliste et fondée sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle traduit aussi les liens culturels que les Albanais entretiennent depuis des siècles avec l'univers francophone dont ils se sentent très proches.

L'attachement des Albanais aux idéaux de la Francophonie se manifeste aujourd'hui par leur participation à la plupart des institutions francophones : adhésion à l'AIPLF, à l'UIJPLF ; accord avec TV5 et demande d'adhésion au FFA ; demandes d'adhésion à l'Aupelf-Uref pour les deux universités albanaises et à l'AIMF ; participation aux activités de l'Alliance française. De même, il se concrétise par la mise en place progressive de structures nationales chargées d'animer la politique d'intégration à la Francophonie.

Les autorités albanaises souhaitent, dans ce cadre, bénéficier du soutien du secrétaire général de la Francophonie qu'elles invitent à effectuer une visite officielle dans leur pays. De même, elles désirent entretenir avec l'Agence de la Francophonie et les autres opérateurs des liens fructueux dans tous les domaines de la coopération multilatérale.

##### *Pologne*

Le délégué de la Pologne remercie la Conférence et le président de lui donner l'occasion de s'exprimer et il transmet les vœux du gouvernement polonais à l'égard de la famille francophone. Il rappelle ensuite les liens étroits qui unissent la Pologne à la France et le rôle de la Pologne dans la construction, aux côtés de la France, du patrimoine commun de civilisation et de culture.

La langue française, langue de culture depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, est restée vivace en Pologne, en dépit des vicissitudes de l'histoire. Grâce aux investisseurs français, elle devient peu à peu un instrument économique. S'agissant précisément du domaine économique, le délégué de la Pologne rappelle les liens qui unissent son pays à d'autres pays francophones d'Asie et d'Afrique pour la formation des cadres de ces pays dans les écoles supérieures polonaises et par la présence de cadres, d'ingénieurs et de médecins polonais en Asie et en Afrique.

Enfin, le délégué de la Pologne exprime la volonté de son pays de participer aux actions de la Francophonie.

### *Macédoine*

Le représentant de la Macédoine exprime la satisfaction de son pays d'avoir été accepté comme membre observateur de la Francophonie.

Grâce à cette adhésion, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine entend approfondir sa coopération multilatérale dans les domaines de la culture, de la communication et de l'économie. Elle entend, à cette fin, se rapprocher de l'Agence de la Francophonie.

Après avoir mentionné les différents secteurs, notamment celui de la télévision, dans lesquels s'exprime un intérêt des Macédoniens pour la Francophonie, le représentant invite le secrétaire général à se rendre dans son pays où il sera particulièrement bien accueilli.

Le président remercie le représentant de la Macédoine de sa communication et le félicite pour l'engagement francophone de son pays.

## **2.2. AIPLF**

En guise d'introduction, le secrétaire général de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) rappelle :

- que traditionnellement l'AIPLF est invitée à s'exprimer devant la CMF ;
- qu'elle est l'unique organisation interparlementaire de la Francophonie ;
- que, conformément à la Charte de la Francophonie, elle est l'Assemblée consultative de la Francophonie.

Il réaffirme ensuite le soutien total des parlementaires de langue française aux nouvelles institutions de la Francophonie.

Il souligne le rôle actif que joue l'AIPLF par la conduite de débats nombreux sur la situation en Afrique centrale et fait part de préoccupations de l'Assemblée sur l'évolution actuelle de la situation dans cette région. Il rappelle la résolution de son bureau réuni en 1996 à Beyrouth, contre le « lâche renoncement » de la vigilance internationale. Il mentionne également les nombreuses interventions de l'AIPLF auprès du Conseil de sécurité de l'ONU pour la tenue d'une conférence internationale.

Il fait savoir aux délégations qu'une mission de l'AIPLF vient de se rendre au Burundi afin de s'informer sur l'évolution du processus de réconciliation et d'apporter un soutien au président de l'Assemblée nationale, M. Léonce Ngendakumana.

Enfin, il forme des vœux pour que le Burundi, pays fortement attaché à la Francophonie, recouvre une paix civile et politique.

Le secrétaire général de l'AIPLF termine sa communication :

- par un appel aux instances de la Francophonie pour qu'elles intensifient leurs efforts en faveur du renforcement du processus démocratique. À cet égard, l'AIPLF appuie la mise en place d'un observatoire de l'État de droit, de la démocratie et de la paix à laquelle elle souhaite être associée ;

- par l'annonce de la tenue à Libreville, en mars prochain, d'une conférence sur le bilan de la démocratisation en Afrique.

### **3. INFORMATION SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL DE COOPÉRATION RELATIFS À LA PROGRAMMATION DES OPÉRATEURS ET SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU FONDS MULTILATÉRAL UNIQUE (FMU)**

Le président invite le secrétaire général de la Francophonie à prendre la parole.

En commençant son intervention, le secrétaire général rappelle qu'il a présidé, le 21 janvier dernier, la première réunion du Conseil de coopération à laquelle tous les opérateurs ont participé dans un esprit constructif, avec le souci de souscrire au thème de l'économie proposé par le Sommet de Hanoi et au sous-thème, lui aussi important, de la mise en valeur des ressources humaines.

Le secrétaire général affirme qu'il entend s'impliquer très directement dans des initiatives politiques, comme la Charte lui en donne le mandat, en synergie avec les actions des opérateurs dans les domaines éducatif, culturel et économique.

Parmi les initiatives politiques, il fait ressortir celles qui touchent la diplomatie préventive, la culture de la démocratie et de la paix, la médiation, les actions d'urgence et, surtout, les rapports de la Francophonie avec les autres organisations internationales.

Il souligne la nécessité de renforcer la solidarité francophone pour le développement économique et social. Parmi les moyens prioritaires pour y parvenir, il cite le développement de la coopération économique francophone, notamment Sud-Sud, à laquelle la conférence de Monaco devrait donner son essor. Il mentionne également le développement social qui devrait être recherché tout particulièrement en milieu urbain, où apparaissent de graves situations de crise.

Dans le domaine de la culture, le secrétaire général, après avoir souligné l'importance des industries culturelles, mentionne la Convention intergouvernementale francophone sur la culture, dont il ne faut pas mésestimer les difficultés de mise en œuvre et pour laquelle une réflexion attentive des États sera indispensable. Au chapitre des technologies de la communication et de l'information, il rappelle la décision de créer un fonds francophone dont le groupe ad hoc, constitué à sa demande, a défini la nature et le fonctionnement. À propos de TV5 Afrique et des difficultés de son financement, que la réunion du CPF a mises en lumière, il rappelle qu'une solution transitoire a été trouvée pour 1998. Il compte attirer l'attention des gouvernements concernés sur ce problème et y apporter ainsi une solution durable.

Toutes ces priorités sont indissociables de la mise en valeur des ressources humaines, enjeu majeur de la Francophonie pour la formation des cadres, des chercheurs et des jeunes, notamment dans le domaine de la formation professionnelle et technique.

Enfin, le secrétaire général met un accent particulier sur le rayonnement de la Francophonie sur la scène internationale. Parlant plus particulièrement de la prochaine célébration de la Journée internationale de la Francophonie, le 20 mars, il y voit une occasion unique de donner à la Francophonie une image moderne, cohérente et attrayante. Ainsi, à Paris, tous les opérateurs seront réunis en une seule manifestation dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

Il propose que chaque État et gouvernement membre célèbre la journée de la Francophonie et que cette manifestation soit encouragée dans les États non francophones afin de présenter la Francophonie avec sa dimension politique, à l'échelle de la planète.

Concluant sur le budget du FMU, le secrétaire général met en évidence le fait que les crédits ont été calculés sur la base des moyens réellement disponibles.

Il le soumet à l'approbation des ministres en vue de la mise en œuvre efficace du Plan d'action de Hanoi avec le Conseil de coopération et le concours de chaque opérateur.

Rappelant que la 29<sup>e</sup> session du CPF s'inscrivait pour la première fois dans la logique nouvelle de la Charte, le secrétaire général souhaite engager les opérateurs et les instances dans une réflexion d'ensemble sur la restructuration de nos programmes.

### *Débats*

Le président remercie vivement le secrétaire général pour les perspectives constructives que son excellent rapport a tracées.

Après l'exposé du secrétaire général, les délégations approuvent les priorités identifiées et les actions proposées dans le cadre de la coopération multilatérale. Ils renouvellent l'expression de leur entière confiance envers le secrétaire général de la Francophonie et l'administrateur général de l'Agence.

Se référant à la situation qui prévaut actuellement dans son pays où les institutions républicaines sont menacées, le délégué des Comores insiste sur la nécessité, pour la Francophonie, de mettre en œuvre des actions visant la sauvegarde de l'unité et de l'intégrité nationales de ses membres.

La déléguée du Canada constate avec satisfaction qu'en dépit des difficultés financières des États, les budgets ouverts pour la programmation du biennium 1998-1999 ne marquent pas de recul par rapport au passé. Elle invite cependant l'Agence à faire un effort d'imagination et de rationalisation en vue de la mobilisation des ressources complémentaires requises. S'agissant des crédits liés, elle souhaite que ceux-ci s'insèrent davantage dans la logique des sommets et s'intègrent réellement aux programmes mobilisateurs.

Le représentant de Djibouti annonce l'intention de son pays de participer aux activités du comité ad hoc sur les inforoutes.

Le délégué du Burundi apprécie à sa juste valeur l'élan de solidarité dont son pays, en butte à des difficultés intérieures, bénéficie de la part de la communauté francophone. Il souhaite que la Francophonie accompagne le processus de paix en cours en soutenant le débat entre les acteurs internes de la vie publique — gouvernement, Parlement, partis politiques. Il reconnaît que, du fait des difficultés actuelles, une contribution au FMU apparaît difficile mais il promet que son pays s'attachera à régler ses arriérés au titre des contributions statutaires.

Le représentant du Sénégal réitère l'attachement de son pays à la poursuite des activités de TV5 Afrique, pour laquelle il annonce une contribution de 200 000 FF. En outre, le Sénégal apportera sa contribution de 500 000 FF au Fonds francophone de développement des inforoutes.

Dans la mise en œuvre du Plan d'action de Hanoi, le représentant du Canada-Québec souligne, quant à lui, trois priorités sur lesquelles devraient porter les efforts importants de la Francophonie et tout particulièrement ceux des opérateurs.

Il s'agit tout d'abord de TV5, réseau pour lequel des moyens considérables ont été consentis de part et d'autre de l'Atlantique en vue de la couverture totale du territoire des États-Unis. Pour la diffusion du français, TV5 constitue à l'heure actuelle un outil irremplaçable qui permet de rejoindre les clientèles disséminées à travers le monde.

Il s'agit ensuite des inforoutes pour lesquelles la mise en œuvre du Plan d'action de Montréal, notamment en ce qui concerne la présence de contenus francophones, l'accessibilité pour le plus grand nombre et la veille, devrait être engagée sans délai.

Il s'agit enfin des Assises de la formation professionnelle et technique auxquelles, outre l'Agence et la Confémen, les partenaires concernés devront être associés. Le suivi des conclusions des Assises devra être réalisé en tenant compte du souci de visibilité des actions qui seront décidées.

Le représentant du Niger, après avoir félicité le président de la Conférence ministérielle pour la manière dont il conduit les travaux de la session, salue le secrétaire général de la Francophonie ainsi que l'administrateur général pour leurs rapports et rend hommage aux

secrétaires généraux honoraires de l'Agence. Il souligne la priorité à accorder, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de Hanoi, aux programmes concernant l'éducation, la culture et la communication ainsi que la coopération juridique et judiciaire.

Le représentant du Laos souligne la coopération entre son pays et l'Aupelf-Uref dans le cadre du projet de réalisation d'un institut francophone de médecine tropicale. Il lance un appel en vue d'un appui de la Francophonie à ce projet.

Le représentant d'Haïti souhaite que la création de l'Institut régional de gestion, dont l'implantation est prévue dans son pays, puisse voir le jour dans les meilleurs délais.

Le représentant du Cambodge réitère la volonté de son pays de donner une dynamique nouvelle à la Francophonie en Asie, notamment par un renforcement de l'enseignement du français. Il exprime sa satisfaction quant à l'action de l'Aupelf-Uref dans le domaine de l'enseignement du français et en français.

Le représentant du Liban réitère l'adhésion de son pays au Plan d'action de Hanoi, tant dans ses programmes que dans son budget, et souhaite que le processus de sa mise en œuvre soit engagé sans délai.

À l'issue des interventions des délégués, le président demande à la Conférence d'adopter l'ensemble des propositions formulées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de Hanoi. La Conférence approuve les propositions.

Par ailleurs, elle nomme au poste de commissaire aux comptes du Fonds multilatéral unique (FMU), pour l'exercice 1998 ainsi que pour celui de 1999, M. Christian Pallot de la France, conseiller-maître à la Cour des comptes.

## **4. RAPPORTS**

### **4.1. Conférences ministérielles permanentes**

#### **4.1.1. Confémén**

Le secrétaire général de la Confémén rappelle :

- une recommandation du Plan d'action de la conférence de Montréal (1992) préconisant un renforcement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle comme un des moyens d'insertion et de maintien des jeunes dans la vie active. Cette recommandation souligne également la nécessité de développer des compétences professionnelles pour répondre aux besoins et à l'évolution du marché du travail ;
- la résolution du Sommet de Maurice qui confie à la Confémén le mandat d'orientation de la programmation de la Francophonie dans le domaine de l'éducation et de la formation.

C'est dans ce cadre que se situe l'organisation des Assises de la formation professionnelle et technique qui se tiendront à Bamako, du 26 au 29 mai prochain.

Le secrétaire général de la Confémén annonce que ces assises permettront :

- de mieux cerner la problématique, les finalités et les missions des systèmes d'enseignement technique et de formation professionnelle ;
- d'échanger des expériences et de proposer de nouvelles approches pour l'insertion des jeunes par la formation professionnelle et technique ;
- de développer des synergies entre les systèmes de formation et le monde du travail ;
- d'aboutir à une meilleure gestion des ressources disponibles ;
- de promouvoir l'investissement dans ce secteur ;
- de renforcer la formation continue qualifiante ;
- de tracer les cadres d'une coopération sous-régionale ;

- de définir des stratégies et des actions de coopération sur les plans national et local.

Le secrétaire général de la Confémén donne ensuite quelques informations sur l'état d'avancement des travaux préparatoires de ces assises. Un groupe de travail a été constitué avec des experts de la Confémén, de l'Agence de la Francophonie et des OIG. Trois réunions de travail ont eu lieu : à Québec, à Bruxelles ainsi qu'à Dakar. Ce groupe de travail a pour objet de définir les thématiques, le profil des participants et l'organisation matérielle des travaux.

Des concertations auprès des différents opérateurs de la Francophonie ont été menées. Des contacts au plus haut niveau auprès de la Banque mondiale et du BIT sont entrepris par le président en exercice de la Confémén, Mme la ministre-présidente Onkelinx.

L'Agence de la Francophonie, en marge des travaux du CPF, a réuni, le 7 février 1998, ses correspondants nationaux et leur a demandé de mener des concertations nationales en vue de recueillir l'information nécessaire sur la situation de la formation professionnelle et technique dans leur pays.

Le secrétaire général de la Confémén conclut sur la nécessité d'aboutir, à travers ces assises, à un partenariat fort. Pour cela, participeront aux Assises de 200 à 300 personnes : ministres en charge de la formation professionnelle et technique, ministres de la Confémén, société civile, OIG, partenaires sociaux.

Il souligne enfin le rôle actif de l'Agence de la Francophonie dans la préparation, tant intellectuelle que logistique, de ces Assises qui témoignent d'une Francophonie éducative plus solidaire et donc plus efficace.

#### **4.1.2. Conféjes / CIJF**

Invité à prendre la parole, le secrétaire général de la Conféjes rappelle le mandat qui lui a été confié par les différents sommets de la Francophonie :

- contribuer à la promotion de la jeunesse francophone ;
- participer au développement des sports à tous les niveaux ;
- renforcer les politiques de formation de cadres et d'enseignants dans le domaine de la jeunesse et des sports.

La Conféjes mène quatre programmes : les deux premiers visent à l'insertion des jeunes — insertion sociale et insertion économique —, les deux autres concernent l'éducation physique et sportive — mobilisation des jeunes par une pratique sportive de proximité, développement des pratiques sportives de haut niveau.

La Conféjes dispose de deux instruments sectoriels :

- le Fonds d'insertion des jeunes (FIJ), pour le programme lié à l'insertion des jeunes dans la vie économique ;
- le Fonds francophone des préparations olympiques, pour le programme de développement des pratiques sportives de haut niveau.

Un troisième instrument, le Programme des bourses canadiennes, à vocation horizontale, vise la formation de cadres en rapport avec les quatre programmes.

Enfin, pour assurer la pérennité des Jeux de la Francophonie, la Conféjes a mis sur pied un organe exécutif de ces jeux, le Comité international des Jeux de la Francophonie.

La programmation 1998 vient d'être examinée et adoptée par la session ministérielle du bureau de la Conféjes, lors de sa réunion des 29 et 30 janvier 1998, à Niamey.

La programmation 1998 consolide les quatre programmes existants et renforce les programmes d'insertion des jeunes, surtout par le renforcement des actions de formation professionnelle des jeunes porteurs de projets et le renforcement du FIJ, grâce à l'Agence de la Francophonie qui a décidé de doubler sa contribution.

Un programme nouveau verra le jour en 1998 : il consistera à aider les jeunes à fabriquer du matériel sportif. Ce programme bénéficiera du soutien de l'AIMF.

Enfin, la Conféjes signera prochainement un protocole d'accord avec l'Aupelf-Uref pour les formations post-doctorales destinées aux professeurs et aux chercheurs des instituts de la jeunesse et des sports.

Le secrétaire général de la Conféjes termine son exposé en évoquant le Ville Sommet de la Francophonie dont le thème portera sur la jeunesse. Il réaffirme sa ferme volonté de participer à la réflexion sur ce thème en vue de l'élaboration d'un plan d'actions concrètes par et pour les jeunes.

#### **4.2. Autre rapport : Forum francophone des affaires (FFA)**

Le secrétaire général du Forum francophone des affaires, M. Florian Rompré, après avoir remercié les délégués de l'occasion qui lui est donnée de s'adresser à eux, fait la synthèse des réflexions du FFA sur la Conférence des ministres francophones de l'Économie et des Finances. Se référant aux textes adoptés par la sixième rencontre internationale du FFA qui a eu lieu à Hô Chi Minh-Ville du 6 au 9 octobre 1997, M. Rompré souligne l'importance que constitue, pour son organisation, la tenue d'une telle conférence.

La Conférence des ministres francophones de l'Économie et des Finances marquera un tournant décisif et devra contribuer à l'harmonisation de l'action des différents intervenants. Aussi, le FFA souhaite-t-il être associé de près à l'organisation de cette conférence. M. Rompré assure l'Agence de la Francophonie de l'entière disponibilité de son organisme à collaborer au succès de ce rendez-vous.

Le plan d'action qui sortira de la conférence sur l'économie et les finances constituera, de ce point de vue, un moment fort susceptible de contribuer à asseoir la dimension économique de la coopération francophone. Le secrétaire général du FFA souligne tout particulièrement le rôle du secteur privé ainsi que celui du réseau du FFA. Le FFA organisera prochainement des consultations élargies en vue de contribuer à une réflexion d'ensemble sur le sujet.

À la suite des présentations faites par la Confémén, la Conféjes et le FFA, les délégations soulignent la pertinence des thèmes développés, notamment l'orientation de ceux-ci vers les problèmes de la jeunesse et le renforcement du volet économique en Francophonie qui occupent une place importante dans le Plan d'action de Hanoi. Ainsi, le représentant de la CFB souhaite que les Assises sur la formation professionnelle et technique s'élargissent au-delà de l'enseignement traditionnel pour s'ouvrir à des structures de formation professionnelle et surtout au secteur privé.

S'agissant de la Conférence des ministres francophones de l'Économie et des Finances, le représentant du Canada-Québec recommande à l'Agence d'accorder une suite concrète à la volonté du FFA de collaborer à sa préparation. Le représentant du Sénégal souhaite, quant à lui, que la réflexion sur la relation entre l'économie et la Francophonie soit approfondie de manière à rendre plus efficaces les recommandations qui seront adoptées par les ministres. Il demande également que le FFA soit associé étroitement à l'organisation de la conférence.

Le représentant du Burundi adresse à l'AIFPLF les remerciements de son pays pour la mission qu'elle y a effectuée en janvier 1998. Il se réjouit du fait que le rapport de cette mission met en relief le processus de réconciliation en cours et affirme que son pays est prêt à toute médiation, à condition qu'elle soit objective et collégiale et qu'elle se déroule dans un pays neutre.

#### **5. QUESTIONS DIVERSES**

Relatant un incident vécu aux Nations unies où un pays francophone assurant la présidence d'un groupe de travail sur le multilinguisme s'est exprimé en anglais, le délégué d'Haïti appelle à la plus grande vigilance sur la place du français dans les OIG.

Le délégué du Cambodge, après avoir adressé ses plus vives félicitations et ses encouragements au secrétaire général et à l'administrateur général, souligne la nécessité de réaffirmer la place de la Francophonie en Asie du Sud-Est et il souhaite qu'une impulsion soit redonnée aux relations afro-asiatiques si fécondes dans les années soixante. Il sollicite ensuite la compréhension de la communauté internationale en l'assurant que des élections libres seront organisées le 26 juillet 1998 ; à ce sujet, il demande l'assistance technique de la Francophonie pour le renforcement de la démocratie dans son pays. Il rappelle enfin que le Cambodge s'est proposé d'être le pays hôte de la prochaine Conférence des ministres francophones de la Culture et qu'il a sollicité la création d'un institut francophone d'archéologie et d'ethnologie.

Informée du décès de M. Maurice Schumann, éminent homme politique français, membre de l'Académie française et premier vice-président du Haut Conseil de la Francophonie, la Conférence a rendu un hommage empreint d'une profonde émotion à l'homme qui a consacré une partie de sa vie et de son œuvre à la Francophonie. Elle présente ses sincères condoléances au gouvernement français et à la famille du disparu. Sur proposition du président, les ministres et les chefs de délégation ont observé une minute de silence.

## **6. LIEU ET DATES DE LA PROCHAINE SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE**

La Conférence a enregistré les candidatures de la Roumanie et du Tchad pour l'organisation de la 12<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie.

Après un rapide échange de vues, la Conférence décide par consensus que la 12<sup>e</sup> session de la CMF se tiendra à Bucarest, en Roumanie, les 3 et 4 décembre 1998. La Conférence accueille avec sympathie la candidature du Tchad pour l'organisation de l'une des prochaines conférences ministérielles de la Francophonie.

En marge de ce point de l'ordre du jour, la délégation du Canada—Nouveau-Brunswick sollicite de la Conférence, compte tenu des dates du Sommet de Moncton, en septembre 1999, le changement de date de la Conférence des ministres de l'Économie et des Finances. Cette conférence se tiendra, en conséquence, à Monaco, du 14 au 18 avril 1999.

## **7. ADOPTION DU RAPPORT GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE**

Le président invite le rapporteur à présenter le rapport de la Conférence.

Dans son intervention, le rapporteur, S.E. M. Ablassé Ouédraogo, ministre des Affaires étrangères du Burkina Faso, souligne la richesse des contributions et des débats à tous les points inscrits à l'ordre du jour de la session.

Le rapport du Conseil de coopération sur la programmation et les affectations du Fonds multilatéral unique a fait l'objet de nombreux échanges à l'issue desquels la Conférence a approuvé la programmation et le budget du FMU.

Le rapporteur souligne également la qualité des communications des pays observateurs et de l'AIFPLF ainsi que celle des rapports de la Confémén, de la Conféjes et du FFA.

À la suite de cette présentation, la Conférence adopte formellement le rapport général. Le Secrétariat des instances est invité à procéder à la mise en forme définitive des derniers points de l'ordre du jour. Le président félicite le Secrétariat des instances pour le travail accompli.

---

## **8. CLÔTURE DE LA 11<sup>e</sup> SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE**

Dans son discours de clôture, le président se réjouit qu'après deux jours de travail intense la Conférence ait abouti aux résultats escomptés. Il remercie les ministres pour leur précieuse contribution — et tout spécialement le rapporteur, S.E. M. Ablassé Ouédraogo, ministre des Affaires étrangères du Burkina Faso —, et les convie à lui faire part de leurs propositions et suggestions d'ici la prochaine Conférence de décembre. Il rappelle quelques conclusions importantes auxquelles la Conférence est parvenue, notamment l'organisation de la première Conférence des ministres francophones de l'Économie et des Finances, la tenue des Assises de la formation professionnelle et technique, l'élaboration de la Convention intergouvernementale sur la culture. Il réitère la confiance de la Conférence à la nouvelle équipe mise en place à Hanoi et renouvelle les remerciements de son pays, le Vietnam, pour le soutien dans la préparation et l'organisation du VII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie.